

*Chambre
RV*

Pour garder un esprit tranquille,
déposez vos listes
nous vous les préparons

6 place de la Cathédrale - COLMAR
03 89 24 16 16 - www.librairie-ruc.fr



COMMERCES
Les soldes démarrent en douceur à Colmar

Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

Page 23



WINTZENHEIM
Les Copains d'Abord « Fous de l'info », en son et lumière

Photo L'Alsace

Page 26



KAYSERSBERG VIGNOBLE
À Sigolsheim, les conteneurs de la discorde

Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

Page 30

MARCAIRIE DU FRANKENTHAL

Une nouvelle vie à la hauteur

Inoccupée depuis un an, la marcairie du Frankenthal à Stosswihr (1.030 mètres d'altitude) reprend vie grâce à une agricultrice de 25 ans, qui se lance dans l'aventure... pour 25 ans.

Jean-Frédéric Surdey

« En principe, j'en ai pris pour 25 ans, c'est-à-dire au moins jusqu'à mes 50 ans ! », lance Roseline Kempf dans un large sourire. « Un choix courageux », concède, avec un brin d'admiration, son propriétaire Gilbert Neyer (lire encadré).

La nouvelle locataire-gérante de la marcairie du Frankenthal n'a pas froid aux yeux, à l'idée de travailler six mois dans l'année à 1 030 mètres d'altitude.

Elle entend même s'en mettre plein les mirettes, dans ce magnifique site naturel entouré d'un cirque glaciaire aux allures alpestres, dominé par le sommet du Hohneck et les rochers de la Martinswand.



Roseline Kempf succède à la famille Schubnel en tant que locataire et gérante de la marcairie du Frankenthal. Photo L'Alsace/Jean-Frédéric Surdey

Une enfance à la ferme

Les chamois lui rendent visite tous les jours : « J'ai besoin d'un lien avec la montagne, mais aussi avec les gens. Depuis toujours, j'avais envie de trouver un endroit pour valoriser les bons produits de la vallée, y compris les miens, en vente directe, pour que cela m'aide à vivre du métier d'agriculteur ».

Un projet de vie né à Soultzeren, en particulier chez ses grands-parents à la ferme-auberge du Wettstein, où Roseline a passé une bonne partie

de son enfance. Naturellement, la suite coule de source : bac agricole à Rouffach, BTS « gestion et comptabilité agricole » en Savoie, brevet d'État d'accompagnateur en montagne, ouvrière agricole et serveuse dans une auberge de montagne autrichienne, licence « agriculture durable » à Strasbourg, vendeuse dans une coopérative laitière à Beaufort, « coups de main » dans un chalet d'alpage, petits métiers à la ferme-auberge du Stroberg à Wasserbourg, animatrice agricole à l'Écomusée d'Alsace... Nourrie de ces diverses expériences, la jeune femme entend s'en inspirer, pour proposer par exemple des spécialités autrichiennes à la sauce marcaire... Elle n'en est pas encore là.

L'exploitation familiale reprise en janvier

« Depuis le début de l'année, tout s'enchaîne : j'ai repris l'exploitation agricole de mon père Jean-Luc Kempf à Soultzeren, heureusement que lui et d'autres parents et amis m'apportent leur aide. Puis j'ai appris que les locataires de la marcairie du Frankenthal ne renouvelaient pas leur bail de 25 ans, j'ai rencontré les

propriétaires et je me suis lancée ».

Après un mois et demi d'activité uniquement le week-end, depuis la fin de semaine dernière, la marcairie est ouverte presque tous les jours, jusqu'à mi-septembre : « Sauf en cas de météo très défavorable, et sauf le jeudi à moins qu'il fasse très beau ». La jeune agricultrice, qui possède onze vaches limousines et autant de vosgiennes, vient de faire

transhumer ces dernières jusqu'au Frankenthal : « Parfaitement adaptées à la montagne, elles participent à l'entretien du paysage mais aussi à la carte postale ! »

30 000 randonneurs en six mois

À ce jour, les quelque 30 000 randonneurs en six mois qui passent devant l'auberge se voient proposer



La semaine dernière, les onze vosgiennes de Roseline Kempf ont transhumé jusqu'à la marcairie, qu'on aperçoit (à gauche) sous les rochers de la Martinswand (à droite). DR

À pied uniquement

Les clients de la marcairie ne peuvent accéder qu'à pied. Cinq itinéraires principaux, fléchés, permettent de l'atteindre.

L'option la plus facile est de partir du parking du Stolz Ablass (alt. 810 mètres) : depuis Colmar, prendre Munster puis Stosswihr vers l'ouest, jusqu'au fond du vallon d'Ampfersbach - où se trouve un premier parking à 1 h 50 de marche - en terminant par trois kilomètres de chemin en voiture, avant trois quarts d'heure de randonnée.

Depuis le sommet du Hohneck (1 360 m), compter également 45 minutes de marche par les sentiers du Schaeferthal ou du Falimont. Une heure est nécessaire en provenance des Trois Fours (1 240 m). Depuis le Gaschney (990 m), il faut prévoir une heure et quart par le sentier de la Bloye, ou deux heures



Vue sur les Vosges depuis le Sentier des Roches. Photo L'Alsace/J.-F. S.

par le Schaeferthal.

Enfin le Sentier des Roches, qui part du col de la Schlucht (1 139 m), est le chemin le plus difficile. Pour les personnes n'étant pas sujettes au vertige, les deux heures de balade sont magnifiques, mais il convient d'être équipé de bonnes chaussures de randonnée et de se montrer très prudent, d'autant que le terrain peut se révéler fortement glissant par endroits.

des « casse-croûtes fermiers et boissons » dans l'esprit de ceux proposés par les précédents locataires.

Sur la terrasse surplombant la vallée ou dans une salle de 25 couverts, ils peuvent déguster des planchettes (6 €) de charcuteries produites pour moitié à la ferme de Roseline ; l'autre moitié provient essentiellement d'exploitations du terroir, à l'instar de l'ensemble des produits laitiers. Le fromage blanc au kirsch (5 €), les parts de tarte (3,50 €) ou encore la soupe aux légumes du jardin (3 €) sont concoctés maison.

Une vingtaine de boissons « classiques » figurent sur la carte, dont du jus de pomme maison (2,50 €) et une bière artisanale colmarienne (3,50 €). En attendant une autre « mousse » de la vallée et d'autres produits « à haute teneur locale », souligne Roseline, mariée à sa terre et désormais au Frankenthal.

Y ALLER Ouvert au déjeuner et dans l'après-midi, renseignements au 06.78.52.15.11 ou au 03.89.77.10.85 et sur la page Facebook « La marcairie du Frankenthal ». Cartes bancaires non acceptées.

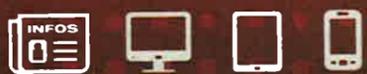
Votre actualité en continu



Pour tout abonnement

N°Cristal 09 69 32 80 31

APPEL NON SURTAXÉ



Au fait

Luc Sorgius

En aparté

Il existe, dans le monde de l'entreprise, un refuge. Un lieu dans lequel on laisse temporairement ses soucis et ses collègues derrière la porte. Dans cet endroit un peu à part, règnent la détente et le soulagement. Rarement évoqué en réunion ou lors des discussions devant la machine à café, il est pourtant au cœur de la vie de l'entreprise. En creux, c'est peut-être le seul espace où les travailleurs s'y pressent (souvent après le café) pour faire le vide.

Pourtant, deux témoignages récents, recueillis au sein d'une entreprise bien connue de nos lecteurs, viennent briser le mythe de cet îlot de tranquillité. Il y a le cas de ce collègue, un forçat de travail qui bâche sans relâche et qui pense pouvoir y profiter d'un répit bien mérité. Las, son chef, supputant que, même ici, il œuvre sans relâche, en profite pour « faxer » des consignes en glissant des documents sous le pas de la porte.

Et puis il a ce stagiaire, la mascotte de l'équipe, qui souhaite s'isoler au moment de la pause méridienne alors que ses collègues l'attendent pour manger. Ces derniers, guidés par leurs estomacs (et un zeste de mauvaise foi), hurlent son nom dans les couloirs comme on hurle au loup. L'importuné a vraiment choisi le moment opportun pour son aparté.

État civil

Décès

Le 23 juin : Gérard Claudepierre né le 15 avril 1938; employé en retraite, Ingersheim; Mugnette Groshenny, née Tortora le 18 mars 1928, couturière en retraite, Colmar.

Le 24 : Albert Taglang-Bollinger, né le 26 juillet 1925, agriculteur en retraite, Urschenheim.

Le 25 : Mariette Joséphine Ehrhart, née Hebinge le 20 mars 1930, Wintzenheim.

Le 27 : Léon Joseph Lengauer, né le 7 avril 1927, comptable en retraite, Andolsheim.

Naissances

Le 23 juin : Robin Furstenberger.

Le 24 : Guilhem Basili; June Yun Hak; Maggie Yvonne Berthe Schwartz; Haru Joseph Baumert Mychajlow; Manon Élisabeth Schneider.

Le 25 : Ève Lehy; Nolwenn Alice Liliane Meichler; Lily Guehl; Ylona Micheau Dalli.

Le 26 : Issa Bakri.

Seniors

Cours d'informatique

Vous êtes senior, débutant ou initié en informatique : venez participer, au sein de petits groupes, à une ou plusieurs activités à « l'Amicale cybernautes colmarienne ».

Pour la saison 2017-2018, le programme est le suivant : découvrir le système d'exploitation Windows 10; Internet; Word 2016; Excel 2016; les logiciels libres; la vidéo; les tablettes numériques; le traitement de l'image.

L'amicale sera présente à la Fête des associations de Colmar, place Rapp, le 1^{er} juillet de 16 h à 21 h. Le public pourra se pré-inscrire aux activités.

Pour tout renseignement : 03.89.41.86.26 ou 03.68.34.56.01. Site de l'Amicale cybernautes colmarienne.

BONNE ADRESSE

Du style jusque dans les cuisines

Voilà un peu plus d'un an, l'historique Novotel, construit il y a une cinquantaine d'années aux abords de l'aérodrome de Colmar-Houssen, changeait pour devenir un Ibis Styles. Une transformation orchestrée par Laurent Hamm.

Joris Kientzy

« Le concept de l'Ibis Styles est que chaque hôtel a sa propre décoration, sa propre histoire », explique le directeur général, Laurent Hamm, qui a orchestré il y a près d'un an la transformation de l'ancien Novotel, aux abords de l'aérodrome de Colmar-Houssen.

« Ici, nous avons voulu singulariser le lieu en mettant l'accent sur la thématique de la vigne et du vin, dans les éléments d'ornementation. » Mais l'idée ne s'arrête pas là et se perpétue avec le nouveau restaurant, « La table du Vigneron ». Une table où ce que l'on mange est aussi important que ce que l'on y boit, ce qui a justifié l'association des deux termes du nom.

Une collaboration inédite

« Du temps du Novotel, le ticket moyen était assez élevé. Mon objectif était d'arriver à modifier la carte, pour mettre en avant une cuisine originale et variée, avec des produits frais et de qualité, issus si possible de la production locale. »

Pour cela, Laurent Hamm a fait appel à Thierry Schwartz, le chef étoilé du Bistro des saveurs à Obernai. « L'idée n'était pas seulement qu'il élabore la carte, mais qu'il collabore avec notre chef Yann



Yann Charreteur et Thierry Schwartz, un coopération complice pour La Table du Vigneron.

Photo DNA

Charreteur, et vient régulièrement pour le suivi et le maintien de la qualité. »

« Le plus dur dans ce métier, c'est garder la constance », souligne pour sa part Thierry Schwartz. « On essaye de travailler avec des producteurs locaux talentueux. Je suis intransigent sur la qualité et la fraîcheur des produits », affirme-t-il. Une intransigeance qu'il applique également à la sélection des vins de la carte. Des vins bio, sans ajout de sulfites, qui développent leur caractère.

« Ça a permis de tirer toute l'équipe vers le haut »

« C'est une véritable collaboration qui s'est établie entre Thierry Schwartz et Yann Charreteur », estime Laurent Hamm. « Ça a permis de tirer toute l'équipe vers le haut ». La carte est renouvelée tous les trois mois, au rythme des saisons. Une coopération qui a créé, au bout d'un an de labeur, une table qui ne se veut pas seulement une commodité pour les clients de l'hôtel, mais une adresse

se appréciée par la clientèle locale, qui n'hésite plus à se déplacer pour profiter d'un agréable moment gastronomique. Une terrasse d'été ombragée et verdoyante, au bord de la piscine, avec une vue sur les collines pré-vosgiennes, ajoute au cachet du lieu. Une table dont on parle, et qui n'a pas fini de faire parler d'elle.

Y ALLER Hotel Ibis Styles - La Table du Vigneron, 49 route de Strasbourg. Tél. 03.89.41.49.14. Ouvert tous les jours sauf samedi et dimanche midi.

JUSTICE

Huitième condamnation : du ferme et cinq ans d'interdiction du territoire

L'homme ivre et outrageant, dimanche soir place Rapp à Colmar (lire notre édition d'hier), a été condamné pour la huitième fois depuis qu'il vit en France. Il a écopé de dix mois de prison et de cinq ans d'interdiction du territoire.

Jean-Frédéric Surdey

Complètement ivre, l'homme s'était d'abord approché de la patrouille pour demander où se trouvait emprisonné un ami, dimanche en début de soirée, place Rapp à Colmar.

Alors que les trois policiers repartaient sans avoir pu le renseigner, deux l'ont aperçu ramasser une pierre et la glisser dans sa poche. Redoutant qu'elle leur soit destinée, ils ont fait le tour du kiosque, l'individu les aurait insultés et ils

ont décidé de l'interpeller. Quatre membres du groupe qui l'entourait ont tenté de s'interposer, en vain. Le gardé à vue aurait proféré des menaces de mort à l'encontre des fonctionnaires, mais c'est « seulement » pour outrages, ivresse publique manifeste et détention d'une boulette de cannabis qu'il a été jugé hier devant le tribunal correctionnel.

Arrivé en France en 2008 à l'âge de 14 ans, ce ressortissant afghan a été condamné sept fois par le passé, y compris pour des affaires de stu-

péfiants : « Nous sommes bien sensibles à la situation de son pays, en guerre depuis des années, mais ce monsieur a fait l'objet d'une obligation de quitter la France voilà plus d'un an. Non seulement il est encore là, mais il commet des infractions », a martelé le procureur adjoint Jean-Jacques Gauthier.

Affirmant avoir bu ce soir-là « pour la première fois depuis le dernier passage au tribunal », et avoir ramassé la pierre « en début de journée, parce qu'elle était belle », le prévenu s'est plaint d'avoir été vio-

lemment interpellé. « Vous ne me ferez pas croire qu'ils vous ont arrêté sans raison », a rétorqué la présidente Isabelle Rihm, tandis que le parquet a estimé « l'usage de la force légitime et proportionné dans le cas ici décrit ».

Le tribunal a suivi les réquisitions, jugées par l'avocate de la défense, en condamnant Abdullah Hakimi (22 ans) à dix mois de prison ferme. Une peine à purger immédiatement, et à l'issue de laquelle il devra quitter le territoire français pendant au moins cinq ans.

Faits divers

Colmar Des policiers visés par des pierres et des menaces

La brigade anticriminalité (Bac) de Colmar a aperçu un individu recherché, mardi vers 21 h 15, rue de Schongau à Colmar, dans le quartier Europe-Schweitzer (ex-Socozup). Lorsque les policiers se sont approchés, l'homme est parti en courant et s'est réfugié dans un immeuble. Alors que les agents s'apprétaient à y pénétrer, un groupe de jeunes s'est interposé, des insultes ont fusé, ainsi que des pierres, qui n'ont touché ni les fonctionnaires ni leur véhicule. La brigade canine et la Bac de Mulhouse sont intervenues en renfort, mais personne n'a été interpellé en début de soirée.

Peu après minuit, au centre-ville de Colmar, les policiers ont reconnu un adolescent qui les avait outragés. Placé en garde à vue, ce Colmarien de 17 ans a nié avoir lancé des noms d'oiseaux et s'être rebellé au moment de son interpellation. En revanche, il aurait admis avoir proféré des menaces à l'encontre des policiers qui l'ont arrêté et de leur famille. Libéré hier, il comparaitra fin août devant un juge des enfants. L'homme recherché n'a pas été retrouvé.

Collision frontale : un blessé léger

Un accident s'est produit hier vers 16 h sur la RD4, devant l'hôtel du Ladhof à la sortie de Colmar. La remorque chargée de planches tractée par un Citroën Berlingo circulant vers Holtzwihr s'est mise à loupoyer. Son conducteur âgé d'une soixantaine d'années en a alors perdu le contrôle et s'est déporté sur la voie opposée, percutant frontalement une Clio qui se dirigeait vers Colmar. Les pompiers ont pris en charge le conducteur de cette dernière, âgé de 32 ans, avant de le transporter à l'hôpital Pasteur de Colmar.

La police a mis en place une circulation alternée le temps des opérations de secours et de dépannage, ce qui a entraîné d'importants ralentissements dans les deux sens de circulation.

Vers 17 h, le secteur entre la rue du Ladhof et la zone industrielle était complètement congestionné. Si les dégâts sont importants, seul le conducteur de la Clio a été légèrement blessé.

Contre un deux-roues

Le conducteur d'un deux-roues a été heurté par une voiture, hier vers 16 h 15 rue du Nord, près du bureau de La Poste. Agé de 15 ans, il a été légèrement blessé, et évacué à l'hôpital Pasteur.

Région de Colmar

L'orage inonde des locaux

À la suite des orages survenus dans la nuit de mardi à mercredi, les pompiers ont procédé à six évènements de locaux dans la région de Colmar : deux à Andolsheim vers 1 h 20, un à Wickerswihr quelques minutes plus tard, et trois à Horbourg-Wihr entre 1 h 30 et 2 h du matin.

Munster

Une voiture prend feu

Un automobiliste se rendant au travail circulait rue du Général-de-Lattre-de-Tassigny à Munster, hier vers 8 h, lorsqu'il a aperçu de la fumée s'échapper de sous le capot. Ce Colmarien est parvenu à s'arrêter au bord de la route et à pousser sa voiture loin des autres véhicules, avec l'aide d'un pompier qui passait par là par hasard. Les pompiers ont procédé à l'extinction de la Peugeot 206 en feu.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Défaite « morale » pour Andolsheim

Le tribunal administratif de Strasbourg a rendu sa décision dans le litige opposant Andolsheim à la préfecture du Haut-Rhin. Elle donne raison au représentant de l'État, mais sans aucune conséquence financière pour la commune.

Rappel des faits. Le 9 novembre, Andolsheim prenait une délibération pour renoncer à l'actif et au passif de la Communauté de communes du Pays du Ried brun, qui devait être dissoute au 1^{er} janvier 2016.

La préfecture demandait à la commune de revenir sur cette délibé-

Pour les sept autres villages composant l'intercommunalité, les conséquences n'étaient pas neutres. Commune la plus peuplée, Andolsheim devait contribuer à hauteur de 25 % au remboursement de la dette immobilière (Espace Ried brun, bâtiment de la comcom, trésorerie), une somme de l'ordre de 36 000 €. C'est ce qui a motivé le syndicat Pôle Ried brun - Collège de Fortschwihr, héritier de la comcom et désormais propriétaire de l'ensemble immobilier, à se raccrocher in extremis à la procédure entamée par la préfecture devant le tribunal administratif (*).

présentant du préfet. Dans sa décision, communiquée cette semaine, les magistrats annulent les deux délibérations contestées, retenant les points de droits avancés par la préfecture.

Mais la décision ne chagrine pas plus cela Christian Rebert. « Cette annulation reste sans effet sur la dissolution de la communauté de communes », avance le maire, qui a longuement échangé avec son avocat sur ce point. « Le préfet (Pascal Lelarge, ndlr) a explicitement approuvé la dissolution et la clé de répartition de l'actif et du passif. Les huit communes en ont

contentieuse ait été lancée, communes et préfecture ont fait comme si Andolsheim était sorti du jeu. « Personne n'a contesté ces dispositions et plus personne ne peut le faire », les délais étant passés. Pour éviter ce scénario, « il aurait fallu nommer un liquidateur au lieu de transmettre la dette immobilière au syndicat ».

Christian Rebert reconnaît le caractère « paradoxal » de la décision du TA, ou plus exactement de l'absence de conséquences de l'arrêt. « Notre avocat a plaidé l'incohérence de la procédure, mais la préfecture voulait un jugement

Le maire reste tout de même prudent. « Nous allons étudier l'éventualité de dommages collatéraux. S'il y a un risque, nous nous réservons la possibilité de faire appel, sinon nous en resterons là. »

Les parties ont jusqu'au 14 août pour agir. Christian Rebert conclut : « Cette décision de ne plus participer au remboursement de la dette, nous ne l'avons pas prise de gaieté de cœur, mais en raison des conséquences trop lourdes sur notre budget. »